

**BULLETIN  
MUNICIPAL**

**DE**

**CASTERA  
VERDUZAN**



**VILLAGE  
THERMAL**

**Gers**

Mai 83



28 July



COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE

- Docteur Aubert GARCIA

LES ADJOINTS

- M. PHILIP René
- M. DE PRADA André

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

- BASTITA Gilbert
- BOURDIEU Lucette
- DANNE Jacques
- DESSUS Jean-Paul
- ESPIET Pierre
- FILHOS Oscar
- JOUBES Albert
- LAGARDE Roland
- LAPEYRE Jean-Claude
- PALLARES Lucienne
- RAMOUNEDA Bernard
- ULIAN Georges

## COMMISSIONS DE TRAVAIL

1) - COMMISSION D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE DU MATERIEL

- MM. LAPEYRE Jean-Claude, DANNE Jacques. DESSUS Jean-Paul. LAGARDE Roland, PHILIP René

Rapporteur : M. ULIAN George

2) - COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL

- MM. DE PRADA A., PHILIP R., Mme BOURDIEU L.

Rapporteur : Dr. GARCIA

3) - COMMISSION DE L'URBANISME

- MM. DESSUS Jean-Paul, JOUBES Albert, LAPEYRE Jean-Claude, DE PRADA André BASTITA Gilbert, Mme PALLARES Lucienne

Rapporteur : Mme BOURDIEU

4) - COMMISSION DES TRAVAUX

- MM. RAMOUNEDA Bernard, ESPIET Pierre, LAGARDE Roland, ULIAN Georges, DANNE Jacques, PHILIP René, DESSUS Jean-Paul, LAPEYRE Jean-Claude

Rapporteur : M. DE PRADA André

5) - COMMISSION DE LA VOIRIE

- MM. PHILIP René, BASTITA Gilbert, LAGARDE Roland, DANNE Jacques, FILHOS O.

Rapporteur : M. LAPEYRE J.C.

6) - COMMISSION DES ACQUISITIONS FONCIERES

- MM. DE PRADA A., LAPEYRE J.C., BASTITA G., FILHOS O., Mme PALLARES L.

Rapporteur : M. PHILIP René

7) - COMMISSION D'AIDE SOCIALE

- Mme BOURDIEU L., MM. JOUBES A., RAMOUNEDA B., FILHOS O.

Rapporteur : Mme PALLARES L.

8) - COMMISSION DE L'ECOLE ET DE LA CANTINE

- MMmes PALLARES L. et BOURDIEU L., MM. LAPEYRE J.C., DANNE J., LAGARDE R.,  
ESPIET P.

Rapporteur : RAMOUNEDA Bernard

9) - COMMISSION JEUNESSE ET LOISIRS

- MM. LAPEYRE J.C., ULIAN G., DE PRADA A., DANNE J., ESPIET P., LAGARDE R.

Rapporteur : DESSUS J.P

10) - COMMISSION "ANIMATION-TOURISME"

- MM. RAMOUNEDA B., JOUBES A., LAPEYRE JC, DE PRADA A.

Rapporteur : M. FILHOS Oscar

11) - COMMISSION DE FONCTIONNEMENT ET DE SURVEILLANCE DES THERMES

- MMmes BOURDIEU L. et PALLARES L., MM. JOUBES A., PHILIP R., BASTITA G.,  
DE PRADA A., RAMOUNEDA B.,

Rapporteur : ESPIET Pierre

12) - COMMISSION DU BULLETIN MUNICIPAL

- MMmes BOURDIEU L. et PALLARES L., MM. ULIAN G., DE PRADA A., LAPEYRE J.C.,  
PHILIP R., RAMOUNEDA B. DESSUS J.P., FILHOS O., DANNE J.

Rapporteur : ESPIET Pierre

Il est précisé que chacune des commissions pourra s'entourer dans ses travaux des conseils de toute personne de la commune qu'elle jugera nécessaire de consulter sur le plan technique.

Il est précisé en outre que le Maire fait partie de droit de toutes les commissions du Conseil Municipal.



## LE BUDGET PRIMITIF 1983

-----

Nous ferons une présentation rapide des chiffres de ce budget 1983 qui a été voté le 1er avril par l'Equipe Municipale élue le 6 mars. Nous savons trop combien serait ardue une énumération des chiffres et nous préférons de beaucoup exposer les projets qui pour cette année feront l'objet des financements étudiés dans ce budget. Disons simplement qu'il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 731 770 Francs pour la section de fonctionnement et de 3 134 608 francs pour la section d'investissement, la première remarque que l'on peut faire étant la part importante donnée à cette section d'investissement qui est celle qui sert à financer les gros travaux et les aménagements de structures indispensables à notre commune thermale. Pour être complet, ajoutons que le montant du prélèvement sur les recettes ordinaires pour auto-financer les investissements est de 153 110 francs.

### EVOLUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement sont en augmentation de 10 % par rapport à celles de 1982 se qui représente une augmentation normale des prévisions compte-tenu de l'inflation. L'évolution des recettes se situe au même pourcentage, la masse globale des impôts augmentant de 10,6 %. Une petite explication nous paraît nécessaire à ce propos. L'augmentation de 10,6 % de la masse globale des impôts n'implique absolument pas que chacun des contribuables de la commune verra son imposition augmentée du même taux. En effet, compte-tenu de l'augmentation de la population, de l'augmentation des constructions et de la création de nouveaux commerces, la matière imposable, c'est-à-dire le nombre de contribuables a augmenté et c'est donc une somme moins importante que chacun d'entre eux aura à payer. Nous avons en effet, cette année encore, diminué le taux d'imposition de chacune des quatre taxes et c'est donc une augmentation située entre 7 et 10 % que les contribuables trouveront sur leur feuille d'impôt.

### EVOLUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

Comme nous le soulignons à l'introduction, il prend une part très importante dans le montant global de notre budget communal. Nous y avons reconduit, en les dotant de sommes relativement importantes, les programmes traditionnels de voirie, d'éclairage public, d'achat de terrains pour le lotissement etc.. Mais la part la plus conséquente revient aux programmes qui dépendent du contrat de station. C'est ainsi que sont prévus pour cette année les travaux d'aménagement de la salle omnisport, une tranche d'assainissement, une tranche d'adduction d'eau, l'achat et la création du parc urbain du Casino, des travaux de protection contre les eaux et un premier programme de réfection de l'Etablissement Thermal. Sans doute et malgré les financements privilégiés et les subventions exceptionnelles que confère le contrat de station, l'effort communal devra encore pendant deux ans être important. L'état de la dette qui ne dépasse pas les 10 % du montant du budget de fonctionnement (clignotant à surveiller lorsqu'on est gestionnaire d'une commune) permet d'envisager cet effort en ayant recours à

l'emprunt. A partir de la troisième année, en effet, les remboursements de T.V.A. viendront prendre une part importante dans l'auto-financement que doit assurer la commune et soulageront de façon très sensible le recours à l'emprunt. Dernière remarque que nous ferons sur le budget d'investissement : la politique volontariste que nous avons menée sur la plan de la construction sera poursuivie dès cette année. Elle a permis à l'inverse de ce qui a été l'évolution générale dans notre département entre les deux derniers recensements, de voir augmenter notre population et a donc fait la preuve de son efficacité.

#### SUBVENTIONS ALLOUEES AUX DIVERSES SOCIETES

- Syndicat d'Initiative	: 60 000 F
- Foyer des Jeunes	: 35 000 F
- Société de chasse	: 2 000 F
- Société de pêche	: 2 000 F
- Société hippique	: 8 000 F
- Association Thermale	: 12 000 F
- Subventions diverses	: 6 000 F
- Association des employés communaux	: 25 000 F
- Pompiers	: 12 000 F

#### EVOLUTION DES BUDGETS ANNEXES

\*\*\*\*\*

#### L'ETABLISSEMENT THERMAL

La régie des Thermes voit son budget équilibré à la somme de 171 000 francs pour la section de fonctionnement et de 823 183 francs pour la section d'investissement. L'équilibre de ce budget est prévu sans aucune subvention municipale, c'est-à-dire que l'Etablissement Thermal ne coûtera pas un centime à la commune et donc aux contribuables castérois. Les travaux d'investissement 1983 concerneront dans le cadre de la première tranche du contrat de station : le deuxième étage de l'Etablissement (salle d'expositions donnant sur la terrasse, grande salle de conférences et de cinéma). La deuxième tranche portant sur l'installation du service O.R.L. sera programmée en 1984 lorsque les travaux de recherche médicale arrivés à leur terme nous permettront pour l'indication O.R.L. d'avoir, comme nous l'avons obtenu cette année pour la stomatologie (arrêté ministériel du 11 mars 1983 paru au Journal Officiel du 2 avril 1983) l'agrément de la Sécurité Sociale.

#### LE SERVICE DES EAUX

Cette régie se voit dotée d'une tranche d'investissement de 340 000 francs bénéficiant d'une subvention de 208 000 francs. Le fonds de compensation de la T.V.A. qui amène une rentrée financière de 79 508 francs prend une part notable de la participation communale. La section de fonctionnement de cette régie nécessite pour son équilibre une légère augmentation du prix de l'eau qui passera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1983 de 2,10 F à 2,30<sup>F</sup> le mètre cube jusqu'à 25 m<sup>3</sup>

et de 1,05 F à 1,20 F le m<sup>3</sup> au-delà des 25 m<sup>3</sup>. Il faut noter que le prix de l'eau n'avait subi aucune augmentation dans notre commune depuis le mois d'avril 1978.

Dans ce budget, comme dans celui des thermes, nous essayons au maximum de réaliser l'équilibre financier sans avoir recours à des subventions municipales et ce en incluant tous les remboursements d'emprunts qui concernent ces services tant pour la part frais financiers que pour celle de l'amortissement du capital.

Voilà les quelques remarques qu'il nous a paru intéressant de porter à votre connaissance, le budget d'une commune étant le document qui traduit de façon concrète les choix faits par le Conseil Municipal pour l'avenir.

## LE CONTRAT DE STATION

---

Le 29 juillet 1982 un contrat thermal ou contrat de station a été conclu entre l'Etat, représenté par le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire, et la commune de CASTERA-VERDUZAN.

Qu'est-ce qu'un contrat de station ? C'est un document qui lie la Station et l'Etat pour le financement d'un certain nombre d'investissements destinés à améliorer les structures thermales et les structures collectives afin qu'elles correspondent aux besoins du thermalisme moderne.

Ce contrat apporte une aide privilégiée dans trois domaines :

- 1°) - La Recherche Médicale qui doit étayer scientifiquement les indications de la station.
- 2°) - Les équipements thermaux et collectifs :
  - . Réaménagement des thermes
  - . Travaux de défense contre les eaux
  - . Assainissement et alimentation en eau potable du village
  - . Aménagement de la rue principale
  - . Voirie primaire du quartier du Conté
  - . Passerelle piétonne sur le canal
  - . Cheminements piétons dans le village
  - . Aménagement du Parc urbain du Casino
  - . Aménagement du parc Thermal
  - . Aménagement du Parc Lannelongue
  - . Création d'un lac de loisirs
  - . Aménagement d'un terrain de tennis
  - . Aménagement des vestiaires - sanitaires de la salle omnisports
  - . Camping Municipal
- 3°) - L'animation de la station (Office du Tourisme) et les structures d'hébergement.



Les différentes opérations de ce contrat bénéficient de subventions à des taux exceptionnels qui proviennent des différents ministères concernés, de la Région et du Département. La commune doit, bien entendu, apporter sa participation mais son effort est considérablement soulagé ce qui rend possible des investissements qui n'auraient, en aucun cas, pu être envisagés dans les conditions habituelles.

C'est par la réalisation de ce contrat que passe l'avenir de notre Village Thermal. Les six années du mandat que nous commençons vont lui être consacrées. Dès cette année, comme en fait état l'article consacré au budget de la commune, un certain nombre de ces réalisations vont être mises en place.

## PROGRAMME DE RENOVATION DES THERMES

Nous devons rappeler qu'une première tranche de rénovation concernant les cabines de bains, la salle de repos, le hall d'entrée, le péristyle, les couloirs, le bureau de réception, les cabines de traitements stomatologiques ainsi qu'un service O.R.L. provisoire pour permettre la recherche médicale, a déjà été réalisé en 1976, avant le contrat de station, avec une aide de l'Etat et de la Sécurité Sociale (35 % de prêt sans intérêt).

En 1977, les inondations de juillet avaient complètement anéanti ces aménagements et installations qui ont été entièrement refaits grâce au financement du Ministère de la Santé en 1978.

Le programme complémentaire de rénovation des Thermes est inscrit dans la contrat de station pour 1 200 000 F. de prévisions de dépenses.

Les travaux envisagés dans ce programme concernent :

### 1°) - Les structures générales

Ce sont des travaux qui concernent l'Etablissement Thermal lui-même : révision des toitures, réfection des façades, boiseries, menuiseries.

### 2°) - Les structures de soins

- aménagement, installation et équipement de 16 boxes de traitement O.R.L. à l'étage. Cela implique une redistribution des locaux et des travaux de gros oeuvre d'une part, des travaux d'aménagement d'autre part.

- les travaux nécessaires à la mise hors d'eau du local technique comprenant toutes les installations de réchauffement et les ballons de stockage ainsi que les pompes et appareils de distribution de l'eau dans les différents services.

### 3°) - Les structures d'animation

Les travaux nécessaires à l'équipement des deux salles du deuxième étage comprenant :

A - Une salle de réunions, salle de conférences permettant les projections cinématographiques.

B - Une salle dite de "La Terrasse" permettant différentes activités d'animation culturelle pour les curistes : salle de télévision et de séjour en cas de mauvais temps, lecture, information et expositions etc...

Ces différents travaux qui représentent un programme chiffré de 1 200 000 francs ont été divisés en deux tranches :

- 1983 : 600 000 F
- 1984 : 600 000 F

Chacune de ces tranches bénéficierait d'après les prévisions du contrat de station du montage financier suivant :

- subvention Santé 40 %.....	240 000 F
- Subvention E.P.R. 10 %.....	60 000 F
- Prêt sans intérêt de la C.R.A.M. 32,5 %.....	195 000 F
- Participation communale 17,5 %..... (prêt F.D.E.S.)	105 000 F
TOTAL.....	600 000 F

Compte-tenu du fait que les études médicales fondamentales et appliquées portant sur les traitements d'otorhinolaryngologie, qui doivent établir les bases scientifiques de ces traitements et prouver leur valeur thérapeutique pour motiver l'agrément de ces cures, ne seront exploitables qu'en 1984, il semble opportun et sage d'attendre que soient terminées ces études avant de réaliser les investissements définitifs concernant ces traitements.

Il apparaît donc que la programmation sur les deux ans de ces différents travaux doit être la suivante :

- 1983
  - travaux de protection du local technique
  - révision des toitures
  - aménagement des deux salles du 2ème étage
  
- 1984
  - travaux de façades
  - installation du service O.R.L. (10 boxes de traitement)

L'étude chiffrée de ces deux tranches de travaux est actuellement en cours chez un architecte et le dossier complet de la tranche 1983 sera transmis à la Caisse Régionale de Sécurité Sociale dès qu'il sera chiffré.

## LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Nous voici à la phase finale du Plan d'Occupation des Sols... D'ici quelques semaines une exposition se tiendra à la Mairie où toute la population castéroise sera invitée à le consulter et à faire ses remarques avant que ne soit prise la décision définitive.

Pendant la durée de l'exposition une délégation du Conseil Municipal et des représentants de l'administration du Groupement d'Etudes et de programmation de la Direction Départementale de l'Équipement seront présents pour donner toutes les explications nécessaires pour la bonne compréhension du dossier.

### ACQUISITIONS FONCIERES

La décision prise par le Conseil Municipal de poursuivre la politique des lotissements et de jouer autant qu'il le pourra le rôle de starter de la construction dans notre commune, les acquisitions foncières qui découlent des programmes d'équipement prévus dans le contrat de station, ont nécessité la mise en place au sein du Conseil Municipal d'une nouvelle commission chargée d'étudier tous les problèmes d'achats de terrains.

Elle est composée comme désignée sur la liste des commissions qui figure en tête de ce bulletin d'une majorité d'agriculteurs à cause de leur compétence au point de vue prix des terres.

Le lotissement de "La Garenne" est entièrement vendu et en voie de construction. Le Conseil Municipal a donc décidé de créer dans la zone NA constructible en priorité un nouveau lotissement. Pour ce faire il acquiert actuellement un terrain appartenant à Monsieur PLANE et qui est situé entre l'ancienne voie ferrée et le chemin dit "du Conté", du côté droit de cette voie, après les hangars des Etablissements BORIE J.C. La superficie de ce très beau terrain dont la viabilisation ne demande aucun travail de terrassement et qui est situé à l'abri de tout risque d'inondation en pleine zone de constructibilité préférentielle, est de 12 500 m<sup>2</sup> et son prix d'achat a été fixé en accord avec le propriétaire à 18.30 francs le mètre carré, ce qui permettra de maintenir dans les limites du raisonnable son prix de revient après viabilisation.

La réalisation en bordure de l'Auloue, dans la partie basse du pré dit de "Nabeau" d'un parc d'agrément et de promenade planté d'arbres, prévue dans le contrat de station, a nécessité l'acquisition par la commune de la parcelle restante de ce pré située dans la zone inondable de grand risque. Cette acquisition permettra en outre le complément de travaux prévus au niveau de la rivière pour la protection du village contre les crues.

## LES TRAVAUX

Dans le cadre du contrat de station les premiers travaux vont débuter ou ont déjà commencé.

### PROTECTION CONTRE LES CRUES

Comme certains ont pu le constater le relèvement des digues autour de l'Etablissement Thermal a été réalisé dans des conditions satisfaisantes. Ces travaux ont pour but de mieux canaliser les eaux sur le bras mort de l'Auloue quand la rivière arrive à une certaine hauteur et le réhaussement des digues permet d'avoir un nivelage parfait du pourtour et de supprimer quelques points faibles qui en 1981 ont été la cause de l'inondation de l'Etablissement.

Par ailleurs une risberme va être aménagée dans le pré de Nabeau, ceci afin de mieux maîtriser les crues et d'obtenir un meilleur écoulement au niveau du confluent des deux bras.

### AUTRES TRAVAUX QUI VONT DEBUTER :

L'aménagement d'un fossé bétonné dans le vieux lit de l'Auloue qui s'étendra de l'Hôtel des Thermes jusqu'au confluent du canal. Celui-ci permettra de canaliser les eaux pluviales et évitera leur croupissement qui est désagréable en période de chaleur. Ces travaux devraient débuter dès que le temps sera clément.

### Aménagement de la salle omnisport

La-aussi la consultation des entreprises est en cours et les travaux devraient ne pas tarder.

Ce projet prévoit la construction de vestiaires et sanitaires, d'une salle polyvalente qui pourra servir pour les réunions, réceptions, cuisine pour le bal du demi-siècle etc..., d'un local pour le foyer, d'un bureau et d'une salle pour la coopérative des foyers ruraux. La partie haute donnera sur la salle et permettra de ménager des places pour le public (basket, tennis, loto, bal du demi-siècle). Cette extension est prévue sur toute la longueur du bâtiment, côté cantine scolaire.

## LA VOIRIE

Décidé dès 1977, le projet de réparations des allées privées hors agglomération retardé par les inondations et leurs conséquences s'est déroulé en trois tranches pratiquement égales à partir de 1981 pour s'achever, à la satisfaction des bénéficiaires, en février de cette année.

L'empierrement s'est effectué sur près de 10 kms et à coûté la somme de 270 000 F. Ceci a été fait sans délaisser les chemins communaux qui, nous le rappelons, s'étirent sur près de 20 kms.

Cette année encore et afin de maintenir leur état pour le bien de tous malgré la qualité du réseau, quelques revêtements devront être effectués et c'est ainsi que le Conseil Municipal a inscrit au budget primitif la somme de 145 000 F pour les réaliser.

## SICTOM N° 2 DE CONDOM DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Quelques informations sur le S.I.C.T.O.M. lui-même qui après le départ de Monsieur Abel ABEILLE qui en avait assumé la responsabilité depuis sa création a élu à sa présidence, Monsieur Roger RAMBOUR, maire de VALENCE-sur-BAISE.

Dans le secteur de notre Commune les cages de collecte installées en zone rurale ont été placées sur des socles en ciment, les protégeant des dégâts occasionnés par les chiens et permettant un nettoyage plus facile. Il est toutefois recommandé, et nous ne saurions trop insister sur ces points, de bien nouer les sacs et de bien refermer les portes des cages et cela pour la propreté et l'hygiène des alentours.

Deux containers vont être placés dans l'agglomération, un à chaque extrémité du village, l'emplacement exact restant à définir. Ils seront réservés uniquement à la collecte des verres.

La procédure pour la collecte des monstres est toujours la même. Les administrés qui désirent se débarrasser de ces objets encombrants sont priés de se faire inscrire à la Mairie. Leur retrait est assuré à domicile.

Signalons enfin pour terminer l'information sur les problèmes d'ordures ménagères que l'ancienne décharge municipale de Montferret est désormais fermée et que tout dépôt d'ordures ou de gravats y est formellement interdit; Subventionnée par l'A.N.R.E.D. à 50 % pour tous les travaux de réaménagement de l'ancienne décharge, la commune est désormais responsable de sa propreté. Nous faisons appel au civisme de tous les castérois. IL n'est pas dans l'esprit de votre Conseil Municipal d'en arriver aux amendes. Il ne s'y résoudrait qu'à contre-cœur.



## LE BUREAU D' AIDE SOCIALE

Le Bureau d'Aide Sociale composé de 5 membres du Conseil Municipal et de 4 membres nommés par le PREFET se réunit régulièrement pour étudier tous les dossiers d'aide sociale déposés en Mairie :

- demande d'aide médicale à domicile ou hospitalière
- demande de placement en établissement spécialisé
- demande de carte d'invalidité
- demande d'Aide Ménagère à Domicile

Cette commission émet un premier avis en tenant compte des situations de chacun. Le dossier est ensuite soumis à une commission cantonale d'Aide Sociale où les municipalités concernées sont représentées par un de leurs membres.

## AIDE MENAGERE A DOMICILE

Une Association cantonale d'Aide Ménagère à Domicile a été créée en 1982. Elle a pour but de permettre aux personnes âgées momentanément handicapées de bénéficier de la présence d'une aide ménagère à domicile quelques heures par mois.

La prise en charge financière s'effectue par l'Aide Sociale si les ressources du retraité sont inférieures au plafond.

- personne seule : 2 200 F par mois
- couple : 3 933 F par mois

Dans le cas contraire, ce sont les caisses de retraite qui participent à cette prise en charge (sauf la Caisse de Mutualité Agricole dans l'immédiat).

COMMISSION "ANIMATION - TOURISME"

Pourquoi avoir créé dans le nouveau Conseil Municipal une commission "Animation-Tourisme" ? parce qu'une structure de coordination étroite entre les élus et les différentes associations qui se sont données pour mission de prendre en charge l'animation du village thermal nous a paru indispensable.

En effet, l'un des trois volets du contrat de station concerne la Promotion et l'Animation et prévoit des participations financières de l'Etat et de l' Etablissement Public Régional. Signalons d'ailleurs que les subventions régionales ont été votées et attribuées par arrêté du 30 juillet 1982, c'est-à-dire au lendemain même de la signature du contrat, au Syndicat d'Initiative qui se voit attribuer 36 063 F et à la Société Hippique qui bénéficie d'une subvention de 47 600 F.

Tout faire pour que soit connu ce qui se réalise dans notre commune sur le plan de l'activité thermale, du sport, du tourisme et des différentes manifestations d'animation et de vie et ce en utilisant la presse, la radio et tous les moyens d'information, tout faire pour que dans ce travail toutes les bonnes volontés trouvent leur place et le moyen de se manifester et que CASTERA-VERDUZAN mobilise ses forces vives, c'est là le rôle de cette Commission.

Ce que nous avons su démontrer de cohésion, d'union et de volonté commune pour lutter contre les épreuves que nous avons vécues ensemble, nous devons aujourd'hui le retrouver à tout prix pour utiliser au mieux les atouts qui sont les nôtres et aller de l'avant.

Cette commission veut être le lien entre vos élus et vous, son travail et sa mission étant résumés en deux mots : "réussir ensemble".

PROGRAMME DES MANIFESTATIONS A CASTERA-VERDUZAN

DATE PREVUE	PROGRAMME
dimanche 29 mai	- GYMкана AUTOMOBILE
dimanche 5 juin	- FETE "HEURES CLAIRES"
dimanche 26 juin	- FETE DE L'ECOLE
dimanche 3 juillet	- BAL RETRO 3ème âge
lundi 4 juillet	- COURSES DE CHEVAUX
dimanche 10 juillet	- KERMESSSE INTERPAROISSIALE
Jeudi 14 juillet	- MECHOUI ET BAL
Vendredi 22 juillet	- NUIT MUSICALE
Samedi 23 juillet	- CONCOURS DE PETANQUE
Lundi 25 juillet	- COURSES DE CHEVAUX
Vendredi 29 juillet	- BAL RETRO
Dimanche 7 août	- FOIRE A LA BROCANTE
Mercredi 10 août	- THEATRE AVEC LES BALADINS EN AGENAIS
Dimanche 14 août	- KERMESSSE DU 3ème AGE
Jeudi 18 août	- CONCOURS DE PETANQUE
Du 8 au 20 août	- COURSES DE CHEVAUX
Samedi 20 août	- TOURNOI DE TENNIS
Dimanche 21 août	- DEBUT FETE LOCALE AVEC FETE FORAINE
Lundi 22 août	- FETE LOCALE
Mardi 23 août	- FETE LOCALE
Dimanche 28 août	- FETE LOCALE
Dimanche 25 septembre	- CONCOURS DE COTE AUTOMOBILE
Lundi 24 octobre	- CONCOURS DE PETANQUE
	- COURSES DE CHEVAUX